



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

Excusé : Antoine SCHERMESSE SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ)

Lors de la séance du **24 JUIN 2021 à 19h30** le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la salle polyvalente, a étudié les dossiers suivants :

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2021

2- **DEPARTEMENT 01** – signature d'un avenant à la convention du 15/04/2019.

Le Maire informe l'assemblée qu'une convention concernant l'aménagement de la rue de la Poste avait été signée avec le Département 01 le 15 avril 2019, afin que celui-ci prenne en charge les travaux du renouvellement de la couche de roulement de la RD23 PR15+569 au PR 17+364 soit 1 795 mètres.

Suite à ces travaux la commune souhaite réaliser des modifications par la suppression du coussin lyonnais installé dans une écluse, la reprise d'un caniveau et la création d'une grille d'eaux pluviales ainsi que la reprise d'une partie de la chaussée liée à un problème de structure.

Dans le cadre de la reprise de la chaussée, le Département de l'Ain versera à la commune une participation financière d'un montant de 2 092.52 € TTC, c'est pourquoi il est nécessaire de signer un avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accepté l'avenant n°1 à la convention signé le 15 avril 2019

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent

3- **TARIFS d'occupation du domaine public**

Le Maire rappelle à l'assemblée que des délibérations avaient été prises en ce qui concerne l'occupation du domaine public notamment :

- 16/11/2012 - Tarif de location du terrain communal 247 €
- 26/10/2015 – Tarif pour les vendeurs ambulants 9.15 €
- 05/07/2018 – Tarif pour les forains 30 et 50 € pour les stands et 12 € pour les caravanes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE, que l'occupation du domaine public sera gratuite pour tous à partir du 1^{er} août 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dates des prochains conseils municipaux 2021 : 29 juillet, 23 septembre
- Congés d'été : fermeture de l'agence postale du 19 juillet au 17 août 2021
Fermeture du secrétariat de mairie du 16 août au 3 septembre 2021

Séance levée à 20h30